



APL : demande alors qu'elle ne vit plus dans le logement

Par **marya0123**, le **16/11/2011** à **15:32**

Bonjour,

Mon ex-compagne et moi-même avons acheté il y a 4 ans une maison. Nous avons 2 enfants de 13 et 5 ans. Nous ne sommes ni mariés ni pacsés.

Nous nous sommes séparés il y a quelques mois et elle s'est enfuie de la maison (pour aller chez sa soeur), il y a 3 semaines avec les enfants (qu'elle m'interdit de voir au passage. Je suis en train de préparer un dossier avec mon avocate pour passer chez le JAF en référé. Elle a d'ailleurs signalé son départ à la gendarmerie en déposant une main courante pour abandon du domicile familial. Je précise également qu'elle ne travaille pas.

J'apprends aujourd'hui qu'elle a fait une demande d'APL auprès de la CAF et que celle-ci lui a été accordée (500€ / mois) pour le logement dans lequel je vis, mais dans lequel elle ne vit plus. C'est inadmissible. Je suppose qu'elle a oublié de dire à la CAF qu'elle n'était plus dans le logement...

Quels sont mes recours ?

Merci pour votre aide.

Par **mimi493**, le **16/11/2011** à **15:35**

Vous prévenez la CAF qu'elle ne vit plus avec vous, ni avec les enfants et que le logement

pour laquelle elle a obtenu une APL n'est plus sa résidence principale.